ASSOCIATION WALLONIE-BRUXELLES DE BASKETBALL

EXTRAITS DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION N°2 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 22 AOUT 2009

Présents : JP Delchef (Président), Mmes F. Charneux, D.Doyen et D. Sonveaux ainsi que MM MM. Collard (Trésorier général) L. Lopez (Secrétaire général) J. Monsieur, J. Nivarlet, J. Ringlet (Vice Président), A. Geurten et A. Kaison et B. Scherpereel .

Le Président introduit la seconde réunion du Conseil d'administration à l'aube de la nouvelle saison 2009 – 2010 et souhaite la bienvenue à tous. Il remercie B. Scherpreel pour la prise en charge de l'organisation qui se déroule à Tournai.

Avant de commencer ses travaux, le conseil d'administration retrace le parcours de toutes les équipes nationales de jeunes aux différents championnats d'Europe.

Il tient particulièrement à féliciter les U16 pour leur titre de vice-champion de division 1 et leur médaille aux EYOD

La onzième place des U18 filles en division 1 est appréciée à sa juste valeur.

La troisième place des U20 filles en division 2 à une place et une victoire de l'accession en division 1 laisse un petit goût amer.

La cinquième place des U18 garçons et la onzième place en division 2 doivent permettre d'envisager un avenir meilleur

La place descendante des U20 garçons en division 1 doit être appréhendée à la lumière de la composition de leur poule qualificative (Grèce 1ère, France 2ième et Italie 4)

1. Note de politique générale de l'AWBB pour la saison 2009 - 2010

Le président présente les défis de la prochaine saison en attirant l'attention des membres du conseil d'administration sur les différents facteurs externes et internes qui peuvent influer sur les missions de l'AWBB.

Il rappelle les compétences du conseil d'administration et met l'accent sur les différentes facettes de leur mandat.

Après un large tour de table au cours duquel chaque membre apporte sa contribution au débat, les membres parcourent les différents documents inhérents au mode fonctionnement du conseil d'administration.

1.1. Méthode de travail

A. Calendrier de nos réunions

- Une réunion plénière du conseil d'administration est programmée chaque mois

- Le samedi matin qui précède la réunion du conseil, de 11h00 à 12h00, les membres du CDA participent à une conférence téléphonique destinée à alléger l'ordre du jour de la réunion plénière.

- Une réunion avec un thème particulier pourra être programmée par trimestre

- Une réunion du conseil d'administration dite de haut niveau, regroupant au moins les présidents des départements détection et sélection de jeunes, sport de haut niveau, formation des entraîneurs, le bureau et le directeur technique sera organisée tous les mois.

B. Réunions des départements

- Il convient de rappeler que les départements assistent le conseil d'administration pour assurer une gestion efficace de la fédération. (PA 70) Les départements ont pour compétences, celles qui lui sont confiées par le conseil d'administration.

- Chaque président de département est responsable de l'organisation des départements.

- Il garde à l'esprit qu'il agit au nom et pour compte du conseil d'administration.

- Afin de garantir l'aspect collégial des responsabilités du conseil d'administration, le président d'un département adresse aux membres du conseil d'administration ;

- une copie de l'invitation et de l'ordre du jour des réunions du département ;

- un rapport succinct écrit des travaux de la réunion du département si l'urgence le requiert ;

- le procès-verbal définitif de la réunion de son département.

C. Modalités d'évaluation des projets des actions initiés par le conseil d'administration

Lors de l'approbation d'un projet ou d'une action de l'AWBB, le planning de son évaluation devra être fixé.

Chaque évaluation contiendra au minimum un volet :

- politique rédigé par le président du département
- administratif rédigé par le secrétaire général
- sportif rédigé par le directeur technique
- financier rédigé par le directeur financier.

Les membres du conseil d'administration marquent leur accord, à l'unanimité, les principes exposés ci-dessus.

1.2. Responsabilité et mandat des membres du conseil d'administration

Le président rappelle divers éléments relatif à la responsabilité et au mandat du conseil d'administration à la lumière des dispositions de la législation sur les ASBL et des statuts de l'AWBB.

1.3. Délégation administrative

Modalités inhérentes à la délégation administrative de signature.

En application des articles 65 et 69 de la partie administrative du R.O.I., les modalités inhérentes à la délégation administrative de signature sont établies comme suit :

Envers les membres de l'AWBB

- ✓ Tout courrier émanant ou à l'adresse d'un membre, personne physique, de l'AWBB est traité par le secrétaire - général de l'AWBB sous sa responsabilité.

- ✓ Conformément aux dispositions statutaires, tout courrier d'ordre général émanant d'un club de l'AWBB est traité par le secrétaire - général de l'AWBB sous sa responsabilité.

- ✓ Le secrétaire général organise la gestion du courrier avec les membres du secrétariat général.

Envers les clubs de l'AWBB

- ✓ Tout courrier contenant des dispositions engageant l'AWBB est signé conjointement par le président du conseil d'administration ou par le secrétaire général s'il s'agit d'une question d'ordre général.

- ✓ Tout courrier contenant des dispositions engageant l'AWBB et relatives aux compétences d'un département de l'AWBB est signé par le président dudit département.

Envers les instances administratives et judiciaires de l'AWBB

- ✓ Tout courrier contenant des dispositions engageant l'AWBB est signé conjointement par le président du conseil d'administration ou par le secrétaire général s'il s'agit d'une question d'ordre général.

- ✓ Tout courrier contenant des dispositions engageant l'AWBB et relatives aux compétences d'un département de l'AWBB est signé par le président dudit département.

Envers le personnel de l'AWBB

- ✓ La gestion du personnel (horaire de travail, absences et congés) est de la responsabilité du secrétaire général .

- ✓ La gestion du personnel de cadre (horaire de travail, absences et congés) est de la responsabilité du secrétaire général et communiquée au président du conseil d'administration.

- ✓ Les questions d'ordre disciplinaire relatives au personnel de cadre ou non sont gérées conjointement par le président du conseil d'administration et par le secrétaire général

Envers les instances officielles, publiques et privées,

- ✓ Tout courrier adressé à quelque instance officielle que ce soit, publique ou privée est signé conjointement par le président du conseil d'administration et par le secrétaire - général s'il s'agit d'une question d'ordre général.

- ✓ Tout courrier contenant des dispositions d'ordre financier est signé conjointement par le président du conseil d'administration, le trésorier général et par le secrétaire général..

- ✓ Tout courrier adressé à quelque instance officielle que ce soit, publique ou privée et relatif aux compétences d'un département de l'AWBB est signé conjointement par le responsable dudit département et par le secrétaire général .

Les membres du conseil d'administration marquent leur accord, à l'unanimité, les principes exposés ci-dessus.

1.4. Délégation financière

1. *Règlement en matière de délégation financière au sein de l'association*

Trésorier général : M. COLLARD

Montant illimité

En cas d'empêchement, délégation est donnée à JP DELCHEF.

Directeur financier : F.GEEROMS

En cas d'urgence et pour des factures dont le montant est égal ou inférieur à 1 250,00 €.

Toutefois montant non limité dans la mesure où les opérations en cause traitent

- Paiement de la TVA
- Virement interne de fonds
- Paiement éventuel des appointements et charges sociales
- Toute autre opération dans la mesure où le trésorier général et le président sont absents.

Pour l'ensemble de ces opérations, le directeur financier fait rapport et remet la synthèse mensuellement au trésorier général.

2. *Responsabilité financière des membres du conseil d'administration*

Une procédure de contrôle interne est installée.

Les membres du conseil d'administration marquent leur accord, à l'unanimité, les principes exposés ci-dessus.

2. Affaires du personnel

2.1. Gestion du personnel

Le président fait rapport de l'état d'avancement des différents dossiers inyroduits à l'ADEPS.

2.2.Engagements des éducateurs pour la saison 2009 – 2010

Le comité de sélection, composé de messieurs J. RINGLET, L.LOPEZ et Eric LONNEUX fait rapport de l'avancement de leurs travaux.

3. Contrat avec un Opérateur en communications

B. Scherpereel fait rapport de l'entretien que le président, le secrétaire-général et lui-même ont eu avec un opérateur et les modalités éventuelles de partenariat.

L'examen du dossier sera poursuivi lors de la prochaine réunion.

4. Plan programme 2009- 2012

Le président présente les grandes lignes du dossier, rédigé par le directeur technique et validé par le secrétaire-général et lui-même, rentré à l'ADEPS et qui contient un certain nombre d'adaptations de la politique de haut niveau de l'AWBB.

Les résultats de l'évaluation par l'ADEPS sont attendus pour le mois de septembre.

5. Organisation du season opening du 5 septembre 2009

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance de l'état d'avancement de l'événement, de l'approche budgétaire et des modifications du programme.

Différentes questions seront adressées à Y. Slangen, responsable du projet.

Les présidents des départements arbitrage, formation des cadres et sport de haut niveau confirment les actions de promotion envisagées.

6. Exercice des compétences administratives du conseil d'administration

6.1 Démission de C. Caubergh au CP Liège

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance de la démission de C. Caubergh et le remercient de tous les services rendus à la cause du basket-ball belge, francophone et liégeois.

6.2. Changement de dénomination du BC Visé 1245

Les membres du conseil d'administration constatent que

« la modification de la dénomination du club a été acceptée par le Conseil d'administration lors de la réunion du 23 août 2008

« Compte tenu des circonstances particulières et sur présentation de la situation par le Secrétaire général, le Conseil d'Administration marque son accord sur le changement de dénomination : la nouvelle dénomination du club est ROYAL FEMINA VISE. »

l'assemblée générale de l'AWBB du 13 juin 2009 a entériné la fusion des clubs 0019 et 1245 en retenant comme dénomination « RS Femina Visé ».

aucune nouvelle demande n'a semble-t-il été formulée, notamment en application de l'article PA 88 bis 4.b. »

IL s'avère toutefois que la réalité du terrain visait une tout autre orientation à savoir que le club issu de la fusion souhaitait la dénomination de BC Visé.

Par conséquent, le conseil d'administration décide, à l'unanimité de régulariser la situation afin de faire correspondre la réalité du terrain avec les normes statutaires.

Il sollicite des instances provinciales sa compréhension pour procéder aux adaptations sur le site de la province.

6.3. Dossier Quaregnon

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance du courrier du conseil du club et de la réponse rédigée par le président.

6.4. Inactivité Dalhem

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance de l'inactivité du club.

Le secrétaire-général est chargé de rappeler le prescrit de l'article PA 80..

7. Exercice des compétences judiciaires du conseil d'administration

7.1. Nomination des membres AWBB appelés à siéger au sein des organes judiciaires de la FRBB

Les membres du conseil d'administration approuvent, à l'unanimité les propositions du procureur général et chargent le président de présenter la candidature des personnes suivantes et les modalités de celle-ci au conseil d'administration de la FRBB :

FERRARIN Bernard
COURCELLES Philippe
BUCHET Alain
BUFFE Jacques
LOZE Emile
THOMSIN Guy

L'ordre du jour n'étant pas épuisé, les membres du conseil décident poursuivre leurs travaux le 31 août 2009.

Delchef Jean-Pierre
Président

Lucien Lopez
secrétaire-général